

Biologie médicale

Objet	Domaine d'application
Ce mode opératoire décrit le transport des échantillons, effectués dans les résidences de l'EHPAD MER ET PINS de SAINT BREVIN LES PINS jusqu'au laboratoire de biologie médicale du centre hospitalier de Saint-Nazaire.	Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble des professionnels infirmiers de l'EHPAD, aux agents du service technique en charge du transport des prélèvements biologiques et au personnel du laboratoire présent au centre de tri du LBM du CH de Saint-Nazaire.

### Référence(s)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Norme NF EN ISO 15189</li> <li>- SH REF 02 du COFRAC</li> <li>- Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route)</li> <li>- Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650.</li> </ul>
---

### Définition(s)

<p><b>LBM</b> : Laboratoire de Biologie Médicale  <b>EHPAD</b> : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  <b>GCSMS</b> : Groupement de coopération sociale et médico-sociale  <b>HIPR</b> : Hôpital Intercommunal du Pays de Retz</p>
--

Matériel(s)	Document(s) associé(s)
-------------	------------------------

<p>Les prélèvements sont transportés dans un triple emballage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacs étanches sécurisés pour transport des prélèvements biologiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparent pour les prélèvements quotidiens</li> <li>- Rouge pour les prélèvements urgents</li> </ul> </li> <li>• Sacoche isotherme adaptée au volume à transporter</li> </ul> <p><u>Pour les prélèvements sensibles à la température</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pochette isotherme conservée au congélateur ou au freezer avant utilisation</li> </ul>	<p><b>Manuel de prélèvement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002)</li> <li>- Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001)</li> </ul> <p><b>Documents spécifiques au laboratoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001)</li> <li>- Grille d'évaluation du contenu du véhicule de transport (LAB-DE-PRE-005)</li> </ul> <p><b>Documents spécifiques à l'EHPAD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou autre liquide biologique (PROC. QUAL-004)</li> <li>- Déroulement Matinées du chauffeur « Prélèvements biologiques/Pharmacie »</li> </ul>
--	---

### Processus

#### 1. Déroulement de la tournée du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Les prélèvements, effectués par les professionnels infirmiers de l'EHPAD MER et PINS, sont mis dans les sacs étanches sécurisés dans le respect de la procédure, puis sont stockés dans la sacoche

isotherme identifiée à l'EHPAD Mer et Pins. Un infirmier (pour les résidences sur le site de Mindin), l'accompagnateur social ou l'agent de maintenance (pour l'extra-site) iront déposer les sacs à la pharmacie **impérativement avant 9H30**. Les sacs sont entreposés à la pharmacie du GCS de SAINT BREVIN.

Un agent du service technique de l'HIPR DE PORNIC assure le ramassage ET le transport de la sacoche :

- VERS 09H40 : à LA PHARMACIE DU GCSMS sur le site de MINDIN du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- POUR UNE Arrivée au CH de SAINT NAZAIRE vers 10H00.

Dépôt par l'agent du service technique chargé des transports, des sacs de prélèvements sur la banque d'accueil du secrétariat du LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE.

## **2. Prise en charge des prélèvements en dehors des horaires de transport établis**

### **2.1 Du lundi au vendredi (10H-16H30) :**

L'infirmier de la résidence prévient l'accompagnateur social ou un agent de la maintenance de l'EHPAD du besoin. L'agent disponible récupère le prélèvement dans la résidence identifiée et l'achemine vers le LBM dans le respect des différentes procédures.

En cas d'indisponibilité de l'accompagnateur social ou de l'agent de maintenance, un membre de l'encadrement soignant est appelé par l'infirmier pour assurer le transport dans le respect des différentes procédures.

### **2.2 Pour le week-end et les jours fériés :**

C'est l'agent de maintenance d'astreinte du GCSMS qui se chargera du transport.

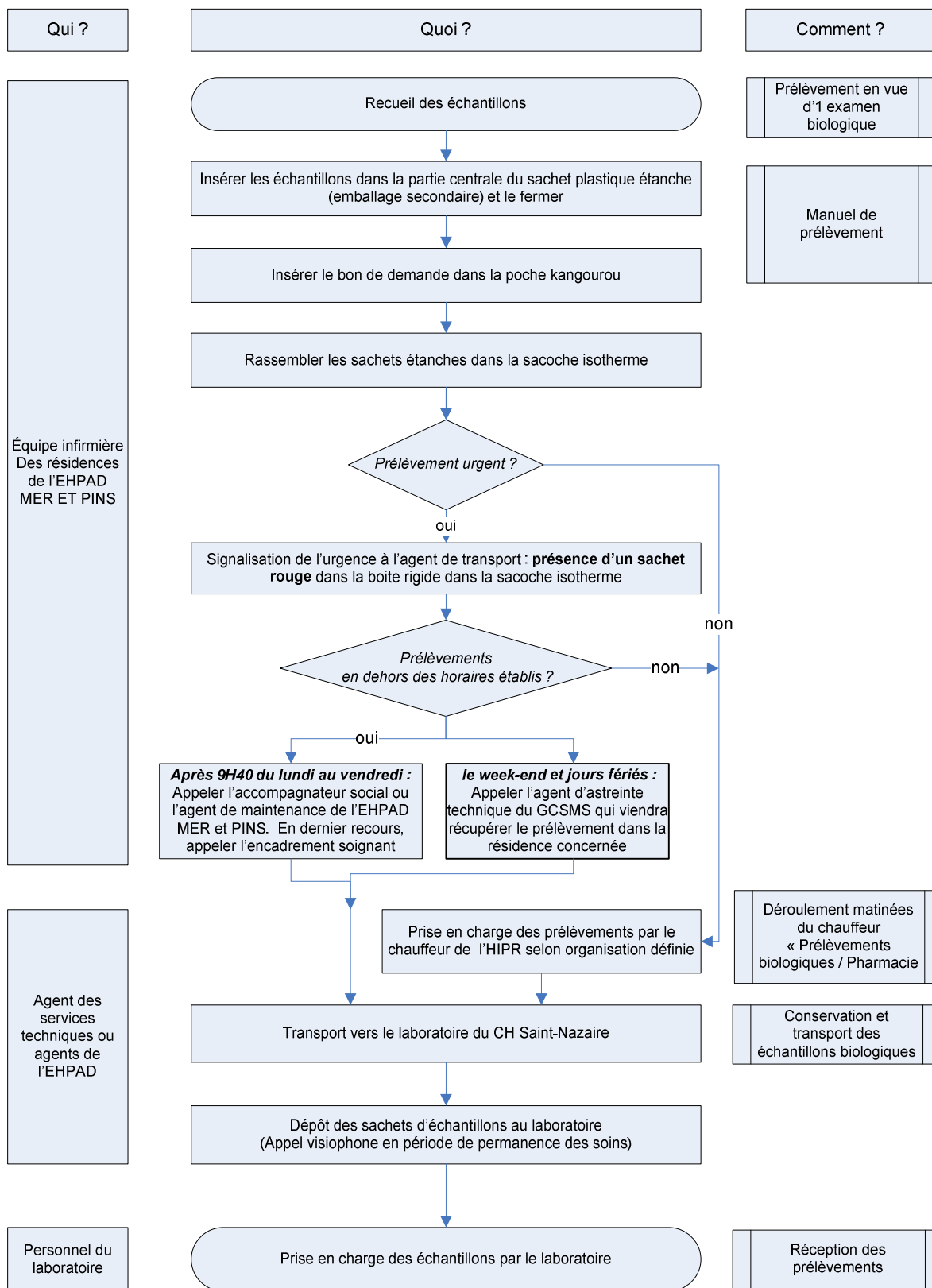
Au CHSN, pendant la période de permanence des soins (période en dehors des horaires d'ouverture du LBM au public), l'accès au laboratoire de biologie médicale et l'appel aux techniciens se font par le visiophone situé à l'extérieur du LBM, sur la gauche en arrivant par l'entrée URGENCES GYNECOLOGIQUES.

## **3. Caractéristiques du véhicule transporteur de l'EHPAD et de l'HIPR**

- Véhicule dédié
- Mention de transport de produits dangereux (catégorie B / moyennement infectieux) indiquée
- Véhicule muni d'un extincteur et de gilet fluorescent de sécurité
- Conducteur formé aux risques incendie
- Conducteur informé du transport de produits dangereux (la définition de produits dangereux et la conduite à tenir en cas d'accident ont été rappelées à tous les agents du service technique en 2017)
- Séparation conducteur / produits dangereux (mallette transportée dans le coffre du véhicule calée ou arrimée).

Un document « *Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou autre liquide biologique* » a été rédigé et diffusé au sein de l'EHPAD.

Le laboratoire évaluera régulièrement le contenu du véhicule de transport, au moyen de la grille d'évaluation (LAB-DE-PRE-005), et contrôlera les températures de transport à l'aide de boîtiers enregistreurs déposés dans la mallette.



	Nom - Fonction	Date	Visa
<b>Rédacteur</b>	A. PERON, coordinatrice des soins	24/12/18	<i>Signé</i>
<b>Vérificateur</b>	J. RIVIERE, Directrice de l'EHPAD	31/12/18	<i>Signé</i>
<b>Approbateur</b>	S. SACHOT-OLLIVIER – biologiste responsable du LBM	14/01/19	<i>Signé</i>
<b>Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le</b>			29/01/19